

105

1687 Januar 13., Zug

A

SCHREIBEN VON [AMMANN] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN AN DEN
[FRANZ.] AMBASSADOREN [ANTOINE-MICHEL] TAMBONNEAU

"Je n'ay manqué a mon Retour, D'informer Messeig.^{rs} et sup:^{rs} [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug], en nostre Conseil General, de ce que Vostre Excellence m'a ... [dit], Concernant les Abscheits [der Jahrrechnungen bzw. Tagsatzungen] de Baden, des Années 1681 et [16]82 a l'esgard des levees dans les Bailliages Communes¹, Jls ont trouve fort Juste, Ce que V.^{re} Ex.^{ce} desire, et l'ont Confirmé unanimement les dits Abscheidts, de sorte qu'aussytost que nos Contes Generalles seront Expedies, Je donneray ordre dans nostre Chancellerie de faire pareillement Expedier la Confirmation requise, sous nostre sceau et soubsscription de nostre secretaire [=Landschreiber Melchior I t e n]. Puisque V.^{re} Ex.^{ce} a gardé dernièrement la Nomination de la pention [d'écollier?] pour mon fils [J o h a n n F r a n z? Zurlauben, Student in Paris] de l'anne 1685; Je me tiens persuadé que V.^{re} Ex.^{ce} aura la bonté de la faire payer, Ce n'est pas une Grande chose, et moins a un si grand Roy [L u d - w i g XIV. gemeint], les deux autres Pentions ont Vacque pendant ces deux anneés, et l'anne passé 1686, tous les deux".

1) s. EA VI 2, 1715f. Art. 79-81

Kopie, in franz. Sprache, von B e a t K a s p a r Zurlauben - AH 55, 169

106

[1713 Mai]¹

A

SCHREIBEN [VON GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN AN DEN
FRANZ. AMBASSADOREN? FRANÇOIS-CHARLES DE VINTIMILLE,
COMTE DU LUC]

"Comme je suis de ceux qui ambitionnent fort de faire leurs cours a V:E. elle voudra bien estre persuadée que l'on ne peut rien adjouter a la douleur que j'ay de ne pouvoir la luy faire, mon incommodité m'enpechant de sortir, j'ay l'honneur de luy escrire pour luy envoyer la lettre de mon Pere [Ammann B e a t J a k o b II. Zurlauben] que je viens de recevoir, en l'assurant de mes profonds respects, je crois ... que c'est une de remercement et puisque